

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ZoneSeal® 4000 NS

selon 453/2010/CE

Date de révision : 29-sept.-2017  
Preparation Date 29-sept.-2017

Numéro de révision: 10  
Code d'identification interne HM006135

### RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur du produit

Nom du produit ZoneSeal® 4000 NS  
Code d'identification interne HM006135

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Stabilisateur de mousse  
Secteur d'utilisation SU2 - Exploitation minière, (y compris les industries offshore)  
Catégories de produit PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, agents de précipitation, agents de neutralisation, autres non spécifiques  
Catégories de processus PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Halliburton Energy Services  
Halliburton House, Howemoss Crescent  
Kirkhill Industrial Estate  
Dyce  
Aberdeen, AB21 0GN  
Royaume Uni

[www.halliburton.com](http://www.halliburton.com)

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail: [fdunexchem@halliburton.com](mailto:fdunexchem@halliburton.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 8 08 189 0979 / 1-760-476-3961

Code d'accès de l'intervention en cas d'incident généralisé : 334305

Numéro de contrat : 14012

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Turkey	Ulusal Zehir Danisma Merkezi (UZEM) :114 Acil Saglik Hizmetleri : 112
Europe	112
Bulgarie	Bulgarian poison centre: +359 2 915-44-09 or +359 2 915-43-46
Croatie	Centar za kontrolu otrovanja (CKO): (+385 1) 23-48-342 (Poison Control Center (PCC) - Institute for Medical Research and Occupational Health)
Chypre	00357 22 88 7171
Danemark	Numéro des renseignements antipoison (Danemark) : +45 82 12 12 12
France	ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
Allemagne	Poison Center Berlin (DE): +49 030 30686 790
Italie	Centre antipoison, Milan (Italie) : +39 02 6610 1029
Pays-Bas	Centre national d'information sur les poisons (Pays-Bas) : +31 30 274 88 88 (NB : Ce service est uniquement accessible aux professionnels de la santé)
Norvège	Poisons Information (NO):+ 47 22 591300
Pologne	Centre d'information et de contrôle sur les poisons, Varsovie (Pologne) : +48 22 619 66 54 ; +48 22 619 08 97
Portugal	Centre d'information sur les poisons (Portugal) : + 351 213 303 271
Roumanie	+40 21 318 36 06
Espagne	Service d'information antipoison (Espagne) : +34 91 562 04 20
Royaume-Uni	Centre national d'information sur les poisons (Irlande) : +353 1 8379964

### RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
**ZoneSeal® 4000 NS**  
selon 453/2010/CE

Date de révision : 29-sept.-2017  
Preparation Date 29-sept.-2017

Numéro de révision: 10  
Code d'identification interne HM006135

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - H318
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - H412

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Pictogrammes de danger**



**Mention d'avertissement :**                    **Danger**

**Mentions de danger :**

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Conseils de prudence**

P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

**Contient**

**Substances**

**Numéro CAS**

Polyethylene glycol, (C6-C10) ether, ammonium de sulfate, sel 68037-05-8

Cocobetaine 61789-40-0

Sel de sodium de l'ester 1-méthylique de l'acide 4016-24-4

2-sulfohexadécanoïque

Hexylenglycol 107-41-5

**2.3. Autres dangers**

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

**RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

Mélange

Substances	EINECS	Numéro CAS	Pourcentage (%)	EU - CLP Substance Classification	N° d'enr. REACH
Polyethylene glycol, (C6-C10) ether, ammonium de sulfate, sel	614-215-8	68037-05-8	10 - 30%	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Corr. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412) Flam. Liq. 3 (H226)	Aucune donnée disponible
Cocobetaine	263-058-8	61789-40-0	1 - 5%	Eye Corr. 1 (H318) Aquatic Chronic 2 (H411)	Aucune donnée disponible
Sel de sodium de l'ester 1-méthylique de l'acide 2-sulfohexadécanoïque	223-676-0	4016-24-4	1 - 5%	Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 3 (H412)	Aucune donnée disponible
Hexylenglycol	203-489-0	107-41-5	1 - 5%	Skin Irrit. 2 (H315)	Aucune donnée disponible

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
**ZoneSeal® 4000 NS**  
selon 453/2010/CE

Date de révision : 29-sept.-2017  
Preparation Date 29-sept.-2017

Numéro de révision: 10  
Code d'identification interne HM006135

				Eye Irrit. 2 (H319)	
--	--	--	--	---------------------	--

**Pour le texte complet des phrases-H mentionnées dans cet article, voir chapitre 16**

No. ACN	18-0000000365-78-0000
---------	-----------------------

**RUBRIQUE 4 : Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	En cas d'inhalation, transporter la victime a l'air frais et appeler un medecin.
<b>Yeux</b>	En cas de contact, certain ou soupconne, rincer immediatement et abondamment les yeux evc de l'eau pendant au moins 15 minutes, puis consulter un medecin immediatement apres le rincage.
<b>Peau</b>	Laver au savon et à l'eau Si l'irritation persiste, consulter un m'decin. Retirer les vetements contamines et les laver avant de les porter de nouveau.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, NE PAS provoquer le vomissement. Faire boire deux verres d'eau a la victime et appeler immediatement un medecin. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale a une personne sans connaissance.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque de graves lésions des yeux Provoque une irritation cutanée

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Notes au médecin Traiter les symptômes

**RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau, neige carbonique, mousse, poudre chimique.

**Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Aucun(e) connu(e)

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers d'exposition particuliers en cas d'incendie**

Arroser les surface exposees aux flammes avec de l'eau pour les refroidir. Les recipients fermes peuvent exploser lors d'un incendie. La decomposition dans le feu peut produire des gaz toxiques. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager au sol et s'enflammer a distance.

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers**

Le personnel de lutte contre l'incendie doit porter des vêtements protecteurs ainsi qu'un appareil respiratoire autonome

**RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection adequat. Pourter un dispositif respiratoire autonome dans les nedroits clos. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter de respirer les vapeurs. Mettre en place une ventilation adaptée Voir Rubrique 8 pour toute information supplémentaire

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêchez des égouts entrants, des voies d'eau ou des basses zones.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Si la securite n'est pas compromise, isoler les deversements et stopper les fuites. Endiguer les deversements avec du sable ou un autre materiau inerte. Ramasser a la pelle et eliminer.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
**ZoneSeal® 4000 NS**  
 selon 453/2010/CE

Date de révision : 29-sept.-2017  
 Preparation Date 29-sept.-2017

Numéro de révision: 10  
 Code d'identification interne HM006135

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir Rubrique 8 et 13 pour toute information supplémentaire

**RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser un équipement de protection adéquat. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs. Mettre en place une ventilation adaptée. Se laver les mains après utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Mettre les récipients à la terre lors du transvasement.

**Mesures d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver à l'écart des oxydants. Conserver à des températures inférieures à 140 °F (60°C). La durée limite de stockage du produit est de 24 mois.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Scénario d'exposition** Aucune information disponible

**Autres recommandations** Aucune information disponible

**RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition**

Substances	Numéro CAS	UE	UK	Pays-Bas	France
Polyethylene glycol, (C6-C10) ether, ammonium de sulfate, sel	68037-05-8	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Cocobetaine	61789-40-0	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Sel de sodium de l'ester 1-méthylrique de l'acide 2-sulfohexadécanoïque	4016-24-4	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Hexyleneglycol	107-41-5	Sans objet	TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m <sup>3</sup> STEL: 25 ppm STEL: 123 mg/m <sup>3</sup>	Not applicable	STEL: 25 ppm STEL: 125 mg/m <sup>3</sup>

Substances	Numéro CAS	Allemagne	Espagne	Portugal	Finlande
Polyethylene glycol, (C6-C10) ether, ammonium de sulfate, sel	68037-05-8	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Cocobetaine	61789-40-0	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Sel de sodium de l'ester 1-méthylrique de l'acide 2-sulfohexadécanoïque	4016-24-4	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Hexyleneglycol	107-41-5	TWA: 10 ppm TWA: 49 mg/m <sup>3</sup> Peak: 20 ppm Peak: 98 mg/m <sup>3</sup>	25 ppm STEL [VLA-EC]; 123 mg/m <sup>3</sup> STEL [VLA-EC]	Ceiling: 25 ppm	TWA: 25 ppm TWA: 120 mg/m <sup>3</sup> STEL: 40 ppm STEL: 200 mg/m <sup>3</sup>

Substances	Numéro CAS	Autriche	Irlande	Suisse	Norvège
Polyethylene glycol, (C6-C10) ether, ammonium de sulfate, sel	68037-05-8	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Cocobetaine	61789-40-0	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Sel de sodium de l'ester 1-méthylrique de l'acide 2-sulfohexadécanoïque	4016-24-4	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Hexyleneglycol	107-41-5	TWA: 10 ppm TWA: 49 mg/m <sup>3</sup> STEL" 10 ppm STEL" 49 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 10 ppm Ceiling: 49 mg/m <sup>3</sup>	25 ppm STEL; 125 mg/m <sup>3</sup> STEL	TWA: 10 ppm TWA: 49 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 ppm STEL: 98 mg/m <sup>3</sup>	Sans objet

Substances	Numéro CAS	Italie	Pologne	Hongrie	République tchèque

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## ZoneSeal® 4000 NS

selon 453/2010/CE

Date de révision : 29-sept.-2017  
Preparation Date 29-sept.-2017

Numéro de révision: 10  
Code d'identification interne HM006135

Polyethylene glycol, (C6-C10) ether, ammonium de sulfate, sel	68037-05-8	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Cocobetaine	61789-40-0	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Sel de sodium de l'ester 1-méthylque de l'acide 2-sulfohexadécanoïque	4016-24-4	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Hexyleneglycol	107-41-5	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Substances	Numéro CAS	Danemark	Roumanie	Croatie	Chypre
Polyethylene glycol, (C6-C10) ether, ammonium de sulfate, sel	68037-05-8	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Cocobetaine	61789-40-0	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Sel de sodium de l'ester 1-méthylque de l'acide 2-sulfohexadécanoïque	4016-24-4	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Hexyleneglycol	107-41-5	Ceiling: 25 ppm Ceiling: 125 mg/m <sup>3</sup>	Sans objet	TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m <sup>3</sup> STEL: 25 ppm STEL: 123 mg/m <sup>3</sup>	Sans objet

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)  
Travailleur**

Aucune information disponible

**Ensemble de la population**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Aucune information disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition  
Contrôles techniques**

Utiliser dans un local bien aere Une ventilation par aspiration doit etre utilise dans les endroits depourvus d'une bonne ventilation transversale.

**Équipement de protection individuelle**

Au cas où les mesures de contrôle technique et les pratiques de travail ne suffisent pas pour empêcher les expositions excessives, un hygiéniste industriel ou un professionnel compétent, en fonction de l'application spécifique de ce produit, doit sélectionner un équipement de protection individuelle et en déterminer l'utilisation.

**Protection respiratoire**

Si le contrôle technique ou les methodes de travail ne poimettant de maintenir le niveau d'exposition en dessous des limites autorisées ou si le niveau d'exposition est inconnu, alors un assistant respiratoire certifié NIOSH, Norme Européenne EN149, AS/NZS 1715:2009 doit être utilisé.Le choix et les methodes d'utilisation des équipements de securité y compris les assistants respiratoires, doivent être effectués par un Agent Industriel qualifié ou médecin du travail Respirateur pour vapeurs organiques.

**Protection des mains**

Gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374) Matériaux résistants à un contact direct plus prolongé (recommandé : indice de protection au moins égal à 6, correspondant à une résistance à la perméation > 480 minutes selon EN 374) : Gants en nitrile nbr. (>= 0.35 mm d'épaisseur)

**Protection de la peau**

Les présentes informations ont été obtenues à partir de références bibliographiques et de données fournies par les fabricants de gants, ou sont issues de comparaisons avec des substances similaires.Veuillez noter que, dans la pratique, la durée de vie de gants de protection résistants aux produits chimiques peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément à la norme EN 374 sous l'influence de multiples facteurs (par exemple, la température).Les gants doivent être remplacés si des signes d'usure sont constatés. Les consignes d'utilisation du fabricant doivent être respectées, compte tenu de la grande diversité des types.

**Protection des yeux**

Tablier en caoutchouc.  
Lunettes résistantes aux produits chimiques et masque facial en cas de risques d'eclaboussures.

**Autres precautions:**

Des bains oculaires et douches de securite doivent etre facilement accessibles.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
**ZoneSeal® 4000 NS**  
selon 453/2010/CE

Date de révision : 29-sept.-2017  
Preparation Date 29-sept.-2017

Numéro de révision: 10  
Code d'identification interne HM006135

**RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique :</b> Liquide	<b>Couleur:</b> Jaune clair
<b>Odeur:</b> Sucrée	<b>Seuil olfactif:</b> Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>
Remarques/ - Méthode	
<b>pH :</b>	6-8
<b>Point de congélation</b>	< 45 °C
<b>Point de fusion / intervalle de fusion</b>	Aucune donnée disponible
<b>Point / intervalle d'ébullition</b>	Aucune donnée disponible
<b>Point d'éclair</b>	> 98 °C PMCC
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucune donnée disponible
<b>Limite supérieure d'inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune donnée disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité de vapeur</b>	> 1
<b>Densité</b>	1.046
<b>Hydrosolubilité</b>	Soluble dans l'eau
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune donnée disponible
<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Aucune donnée disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée disponible
<b>Viscosité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible

**9.2. Autres informations**

<b>Teneur en COV (%)</b>	Aucune donnée disponible
--------------------------	--------------------------

**RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Réactivité non attendue.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Impossible.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucun prévu.

**10.5. Matières incompatibles**

Oxydants puissants.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Oxydes de soufre Monoxyde et dioxyde de carbone. Oxydes d'azote.

**RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

**Inhalation**

Peut causer une légère irritation des voies respiratoires. Peut causer une dépression du système nerveux central avec maux de tête, vertiges, somnolence, incoordination, ralentissement des réflexes, difficultés d'élocution, étourdissements et perte de conscience.

**Contact oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux

**Contact cutané**

Provoque une irritation cutanée Risque de lipolyse en cas d'exposition prolongée

**Ingestion**

Peut causer des maux de tête, des vertiges, la nausée, le vomissement, des irritations gastrointestinales et la dépression du système nerveux central.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
**ZoneSeal® 4000 NS**  
selon 453/2010/CE

Date de révision : 29-sept.-2017  
Preparation Date 29-sept.-2017

Numéro de révision: 10  
Code d'identification interne HM006135

**Effets chroniques/cancérogénicité** L'exposition prolongee ou repetee peut causer des lesions hepatiques et renales.

**Données toxicologiques pour les composants**

Substances	Numéro CAS	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Polyethylene glycol, (C6-C10) ether, ammonium de sulfate, sel	68037-05-8	4100 mg/kg (Rat) (Similar substance)	>5000 mg/kg (Rabbit (Similar substance))	Aucune donnée disponible
Cocobetaine	61789-40-0	>5000 mg/kg-bw (rat)	>2000 mg/kg-bw (rat)	Aucune donnée disponible
Sel de sodium de l'ester 1-méthylque de l'acide 2-sulfohexadécanoïque	4016-24-4	1819 mg/kg (Rats) 700 - 1400 mg/kg (Rats)	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Hexyleneglycol	107-41-5	4700 mg/kg-bw (rat)	12,236 mg/kg-bw (rabbit)	LC50 > saturated vapour (rat, 8h)

Substances	Numéro CAS	Corrosion/irritation cutanée
Polyethylene glycol, (C6-C10) ether, ammonium de sulfate, sel	68037-05-8	Provoque une irritation cutanée modérée. (lapin) (substances analogues)
Cocobetaine	61789-40-0	Non irritant pour la peau (lapin) Pas irritant pour la peau chez les lapins.
Sel de sodium de l'ester 1-méthylque de l'acide 2-sulfohexadécanoïque	4016-24-4	Non irritant pour la peau ( 49 % solution)
Hexyleneglycol	107-41-5	Provoque une légère irritation cutanée (lapin) Non irritant pour la peau

Substances	Numéro CAS	Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Polyethylene glycol, (C6-C10) ether, ammonium de sulfate, sel	68037-05-8	Provoque une sévère irritation oculaire (lapin) (substances analogues)
Cocobetaine	61789-40-0	Provoque une sévère irritation oculaire (lapin)
Sel de sodium de l'ester 1-méthylque de l'acide 2-sulfohexadécanoïque	4016-24-4	Aucune information disponible
Hexyleneglycol	107-41-5	Provoque une irritation des yeux (lapin)

Substances	Numéro CAS	Sensibilisation cutanée
Polyethylene glycol, (C6-C10) ether, ammonium de sulfate, sel	68037-05-8	Ne provoque aucune sensibilisation sur l'animal de laboratoire (cobaye) (substances analogues)
Cocobetaine	61789-40-0	Ne provoque aucune sensibilisation sur l'animal de laboratoire (cobaye)
Sel de sodium de l'ester 1-méthylque de l'acide 2-sulfohexadécanoïque	4016-24-4	Ne provoque aucune sensibilisation sur l'animal de laboratoire (souris)
Hexyleneglycol	107-41-5	Ne provoque aucune sensibilisation sur l'animal de laboratoire (cobaye)

Substances	Numéro CAS	Sensibilisation respiratoire
Polyethylene glycol, (C6-C10) ether, ammonium de sulfate, sel	68037-05-8	Aucune information disponible
Cocobetaine	61789-40-0	Aucune information disponible
Sel de sodium de l'ester 1-méthylque de l'acide 2-sulfohexadécanoïque	4016-24-4	Aucune information disponible
Hexyleneglycol	107-41-5	Aucune information disponible

Substances	Numéro CAS	Effets mutagènes
Polyethylene glycol, (C6-C10) ether, ammonium de sulfate, sel	68037-05-8	Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes Les tests in vivo n'ont pas montré des effets mutagènes (substances analogues)
Cocobetaine	61789-40-0	Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes Les tests in vivo n'ont pas montré des

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
**ZoneSeal® 4000 NS**  
selon 453/2010/CE

Date de révision : 29-sept.-2017  
Preparation Date 29-sept.-2017

Numéro de révision: 10  
Code d'identification interne HM006135

		effets mutagènes
Sel de sodium de l'ester 1-méthylrique de l'acide 2-sulfohexadécanoïque	4016-24-4	Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
Hexyleneglycol	107-41-5	Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Substances	Numéro CAS	Effets cancérrogènes
Polyethylene glycol, (C6-C10) ether, ammonium de sulfate, sel	68037-05-8	N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales (substances analogues)
Cocobetaine	61789-40-0	N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales
Sel de sodium de l'ester 1-méthylrique de l'acide 2-sulfohexadécanoïque	4016-24-4	Aucune information disponible
Hexyleneglycol	107-41-5	Aucune information disponible

Substances	Numéro CAS	Toxicité pour la reproduction
Polyethylene glycol, (C6-C10) ether, ammonium de sulfate, sel	68037-05-8	N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales. (substances analogues)
Cocobetaine	61789-40-0	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.
Sel de sodium de l'ester 1-méthylrique de l'acide 2-sulfohexadécanoïque	4016-24-4	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.
Hexyleneglycol	107-41-5	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.

Substances	Numéro CAS	STOT - exposition unique
Polyethylene glycol, (C6-C10) ether, ammonium de sulfate, sel	68037-05-8	Aucune toxicité n'a été observée dans des essais portant sur des animaux à des concentrations nécessitant une classification. (substances analogues)
Cocobetaine	61789-40-0	Aucune toxicité n'a été observée dans des essais portant sur des animaux à des concentrations nécessitant une classification.
Sel de sodium de l'ester 1-méthylrique de l'acide 2-sulfohexadécanoïque	4016-24-4	Aucune toxicité n'a été observée dans des essais portant sur des animaux à des concentrations nécessitant une classification.
Hexyleneglycol	107-41-5	Aucune toxicité n'a été observée dans des essais portant sur des animaux à des concentrations nécessitant une classification.

Substances	Numéro CAS	STOT - exposition répétée
Polyethylene glycol, (C6-C10) ether, ammonium de sulfate, sel	68037-05-8	Aucune toxicité n'a été observée dans des essais portant sur des animaux à des concentrations nécessitant une classification. (substances analogues)
Cocobetaine	61789-40-0	Aucune toxicité n'a été observée dans des essais portant sur des animaux à des concentrations nécessitant une classification.
Sel de sodium de l'ester 1-méthylrique de l'acide 2-sulfohexadécanoïque	4016-24-4	Aucune toxicité n'a été observée dans des essais portant sur des animaux à des concentrations nécessitant une classification.
Hexyleneglycol	107-41-5	Aucune toxicité n'a été observée dans des essais portant sur des animaux à des concentrations nécessitant une classification.

Substances	Numéro CAS	Danger par aspiration
Polyethylene glycol, (C6-C10) ether, ammonium de sulfate, sel	68037-05-8	Sans objet
Cocobetaine	61789-40-0	Sans objet
Sel de sodium de l'ester 1-méthylrique de l'acide 2-sulfohexadécanoïque	4016-24-4	Aucune information disponible
Hexyleneglycol	107-41-5	Aucune information disponible Sans objet



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
**ZoneSeal® 4000 NS**  
selon 453/2010/CE

Date de révision : 29-sept.-2017  
Preparation Date 29-sept.-2017

Numéro de révision: 10  
Code d'identification interne HM006135

**RUBRIQUE 12 : Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Substances	Numéro CAS	Toxique pour les algues	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité pour le invertébrés
Polyethylene glycol, (C6-C10) ether, ammonium de sulfate, sel	68037-05-8	EC50 (72h) 73.52 mg/L (Skeletonema costatum) ErC50 (72h) 32 mg/L (Selenstrum capricornutum) (similar substance) NOErC (72h) 9 mg/L (Selenastrum capricornutum) NOEC (72h) 32 mg/L (Skeletonema costatum)	LC50 (96h) 1 - 2.5 mg/L (Salmo trutta) (similar substance) LC50 (96h) 7.8 mg/L (Scophthalmus maximus) LC50 (96h) 350 mg/L (Scophthalmus maximus) NOEC (30d) 0.88 mg/L (Pimephales promelas) (similar substance)	Aucune information disponible	EC50 (48h) 1.17 mg/L (Daphnia magna) (similar substance) LC50 (96h) 232.5 mg/L (Acartia tonsa) NOEC (21d) 0.37 mg/L (Daphnia magna) (similar substance)
Cocobetaine	61789-40-0	EC50 (96 h) 0.55 mg/L (Desmodesmus subspicatus) EC50 (72 h) 17.2 mg/L (Scenedesmus subspicatus) EC50 (72 h) 9.86 mg/L (Scenedesmus subspicatus) EC50 (72 h) 30 mg/L (Scenedesmus subspicatus) EC50 (72h) 0.68 mg/L (Skeletonema costatum)	LC50 (96 h) 2 mg/L (Brachydanio rerio) LC50 (96h) 7.43 mg/L (Scophthalmus maximus) NOEC (28 d) 16 mg/L (Oncorhynchus mykiss)	Aucune information disponible	EC50 (48 h) 6.5 mg/L (Daphnia magna) EC50 (48h) 6.6 mg/L (Acartia tonsa) NOEC (21 d) 0.9 mg/L (Daphnia magna) NOEC (21 d) 0.932 mg/L (Daphnia magna) NOEC (21 d) 2.98 mg/L (Daphnia magna) NOEC (21 d) 0.03 mg/L (Daphnia magna) NOEC (21 d) 0.065 mg/L (Daphnia magna)
Sel de sodium de l'ester 1-méthylrique de l'acide 2-sulfohexadécanoïque	4016-24-4	EC50 (72h) 0.41 mg/L (Skeletonema costatum) ErC50 (72h) > 9 mg/L (Selenastrum capricornutum) NOErC (72h) 9 mg/L (Selenastrum capricornutum)	LC50 (96h) 0.33 mg/L (Scophthalmus maximus) LC50 (96h) 1.5 mg/L LC50 (96h) 1.5 mg/L (Oryzias latipes)	Aucune information disponible	LC50 (48h) 0.45 mg/L (Acartia tonsa) EC50 (48h) 1.24 mg/L (Daphnia magna) LC50 (10d) 287.13 mg/kg (Corophium volutator) NOEC (21d) 0.24 mg/L (Daphnia magna)
Hexyleneglycol	107-41-5	EC50 (72 h) 8682.73 mg/L (Skeletonema costatum)	LC50 (96 h) >1800 mg/L (Scophthalmus maximus)	Inhibitory Concentration (10d) > 1000 mg/L (Pseudomonas aeruginosa)	LC50 (48 h) 6615.38 mg/L (Acartia tonsa) EC50 (48 h) 2800 mg/L (Ceriodaphnia reticulata)

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Substances	Numéro CAS	Persistance et dégradabilité
Polyethylene glycol, (C6-C10) ether, ammonium de sulfate, sel	68037-05-8	Aucune information disponible
Cocobetaine	61789-40-0	Facilement biodégradable (90% @ 28d)
Sel de sodium de l'ester 1-méthylrique de l'acide 2-sulfohexadécanoïque	4016-24-4	(91-94% @ 28d)
Hexyleneglycol	107-41-5	Facilement biodégradable (60% @ 14d)

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Substances	Numéro CAS	log Pow
Polyethylene glycol, (C6-C10) ether, ammonium de sulfate, sel	68037-05-8	Aucune information disponible
Cocobetaine	61789-40-0	Log Pow =0.9
Sel de sodium de l'ester 1-méthylrique de l'acide 2-sulfohexadécanoïque	4016-24-4	Aucune information disponible
Hexyleneglycol	107-41-5	Log Pow =0

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
**ZoneSeal® 4000 NS**  
selon 453/2010/CE

Date de révision : 29-sept.-2017  
Preparation Date 29-sept.-2017

Numéro de révision: 10  
Code d'identification interne HM006135

**12.4. Mobilité dans le sol**

Substances	Numéro CAS	Mobilité
Polyethylene glycol, (C6-C10) ether, ammonium de sulfate, sel	68037-05-8	Aucune information disponible
Cocobetaine	61789-40-0	Aucune information disponible
Sel de sodium de l'ester 1-méthylque de l'acide 2-sulfohexadécanoïque	4016-24-4	Aucune information disponible
Hexyleneglycol	107-41-5	Aucune information disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

Substances	Évaluation PBT et vPvB
Polyethylene glycol, (C6-C10) ether, ammonium de sulfate, sel	Pas PBT/vPvB
Cocobetaine	Pas PBT/vPvB
Sel de sodium de l'ester 1-méthylque de l'acide 2-sulfohexadécanoïque	Pas PBT/vPvB
Hexyleneglycol	Pas PBT/vPvB

**12.6. Autres effets néfastes**

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

**RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Méthodes d'élimination** L'élimination doit être conforme aux réglementations gouvernementales et locales.  
**Emballages contaminés** Respecter toutes les réglementations gouvernementales et locales en vigueur.

**RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport**

**IMDG/IMO**

**Numéro ONU** Aucune restriction  
**Nom d'expédition des Nations unies** Aucune restriction  
**Classes de danger pour le transport** Sans objet  
**Groupe d'emballage:** Sans objet  
**Dangers pour l'environnement** Sans objet

**RID**

**Numéro ONU** Aucune restriction  
**Nom d'expédition des Nations unies** Aucune restriction  
**Classes de danger pour le transport** Sans objet  
**Groupe d'emballage** Sans objet  
**Dangers pour l'environnement** Sans objet

**ADR**

**Numéro ONU** Aucune restriction  
**Nom d'expédition des Nations unies** Aucune restriction  
**Classes de danger pour le transport** Sans objet  
**Groupe d'emballage** Sans objet

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
**ZoneSeal® 4000 NS**  
selon 453/2010/CE

Date de révision : 29-sept.-2017  
Preparation Date 29-sept.-2017

Numéro de révision: 10  
Code d'identification interne HM006135

**Dangers pour l'environnement** Sans objet

**IATA/ICAO**

<b>Numéro ONU</b>	Aucune restriction
<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	Aucune restriction
<b>Classes de danger pour le transport</b>	Sans objet
<b>Groupe d'emballage:</b>	Sans objet
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Sans objet

**14.1. Numéro ONU** Aucune restriction

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies** Aucune restriction

**14.3. Classes de danger pour le transport** Sans objet

**14.4. Groupe d'emballage** Sans objet

**14.5. Dangers pour l'environnement** Sans objet

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Aucun(e)

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Sans objet

**RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Inventaires internationaux**

**EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)** Tous les composants sont listés dans l'inventaire.

**Statut Inventaire TSCA** Tous les composants répertoriés à l'inventaire ou en sont exempts.

**Liste canadienne des substances domestiques (DSL)** Le produit contient un ou plusieurs composants ne figurant pas dans l'inventaire.

**Légende**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**EINECS/ELINCS** – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**Norvège PR n°:** 602707

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** WGK 1: faibles risques pour l'eau.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible

**RUBRIQUE 16 : Autres informations**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## ZoneSeal® 4000 NS

selon 453/2010/CE

Date de révision : 29-sept.-2017

Preparation Date 29-sept.-2017

Numéro de révision: 10

Code d'identification interne HM006135

### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

m - masse corporelle

CAS - Chemical Abstracts Service

CLP - RÈGLEMENT (CE) n°1272/2008 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPÉEN sur la Classification, l'Étiquetage et le Conditionnement des substances et mélanges

CE - Commission Européenne

EC10 - Concentration efficace 10%

EC50 - Concentration efficace 50%

CEE - Communauté Économique Européenne

ErC50 - Concentration efficace taux de croissance 50%

Code IBC - Code international pour la construction et l'équipement de navires transportant des matières dangereuses en vrac

LC50 - Concentration létale 50%

LD50 - Dose létale 50%

LL0 - Charge létale 0%

LL50 - Charge létale 50%

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

mg/kg - milligrammes/kilogramme

mg/l - milligrammes/litre

NIOSH - Institut national américain pour la santé et la sécurité au travail

NOEC - Concentration sans effet observé

NTP - Programme national américain de toxicologie

OEL - Limite d'exposition professionnelle

PBT - Persistant, Biocumulatif et Toxique

PC - Catégorie de produit chimique

PEL - Limite d'exposition permise

ppm - parties par million

PROC - Catégorie de procédé

REACH - RÈGLEMENT (CE) n°1907/2006 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPÉEN sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques

STEL - Limite d'exposition à court terme

SU - Catégorie de secteur d'utilisation

### Principales références de la littérature et sources de données

[www.ChemADVISOR.com/](http://www.ChemADVISOR.com/)

Date de révision : 29-sept.-2017

### Remarque sur la révision

sections de la FDS mises-à-jour:

2

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 453/2010**

### Avis de non-responsabilité

Cette information est fournie sans aucune garantie, expresse ou implicite, d'exactitude ou d'intégralité. Les informations ont été obtenues auprès de différentes sources telles que le fabricant et des tierces parties. Ces informations peuvent ne pas être valides dans toutes les situations ou si le produit est utilisé en conjonction avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est entièrement responsable de la détermination d'adéquation de tout autre matériau.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**